FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

BURUNDI | **LA MAUVAISE GOUVERNANCE, A L'ORIGINE DE TOUS LES MAUX POUR LES CITOYENS ORDINAIRES**

Rapport sur la gouvernance et les droits économiques et sociaux au Burundi

février 2024

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS ii
0.INTRODUCTION 1
I. DES CONFLITS FONCIERS 1
I.1. Des conflits fonciers sur fond de manque d'un régime successoral clair 1
I.1.1 Province Mwaro 1
I.1.2 Province Cankuzo 3
I.1.3 En province Muyinga 3
I.2.Une menace d'expropriation foncière abusive à Muramvya 4
II. DE LA GOUVERNANCE 4
II.1. Des contributions forcées pour la finalisation du stade royal de Muramvya 4
II.2. Des « amandes » inédites pour absence aux travaux communautaires à Mutimbuzi 5
II.3. Des contributions sur récoltes en province Mwaro 6
II.4. Carence de médecins dans les structures de soins : cas de l'hôpital de Matana 6
II.5. Politisation de l'enseignement : cas de la DPE Muyinga 7
II.6. L'approvisionnement en eau et électricité laisse à désirer 7
III.DE L'INTOLERANCE POLITIQUE COMME MODE DE GOUVERNANCE 9
IV.UNE FORTE TAXE EXIGEE AUX USAGERS DE LA CHAUSSEE DEFICIENTE 11
V. DES ACTIVITES POLITIQUES EN MILIEU SCOLAIRE 12
V.1. Commune Kabezi 12
V.2. Province Ngozi 12
VI. DE LA JUSTICE ET DHOITS HUMAINS 12
VI.1. Province Rutana 12
VI.2. Province Makamba 13
VI.2.1. En commune Kibago 13
VI.2.2. Commune Vugizo 13
VI.3. De la détention des militaires et des Imbonerakure en province Cibitoke 14
VI.4. De la détention pour cause de corruption au commissariat de Nyanza-Lac 14
VI.5. De la détention pour cause de corruption des agents de l'OBR à Bubanza 15
VI.6. Des conditions inhumaines au cachot du commissariat à Makamba 15
VII. DE LA SECURITE 16
VII.1 Des menaces sécuritaires à l'intérieur du pays 16
VII.1.1. Une famille menacée de mort en commune Giharo, province Rutana 16
VII.1.2. De la présence des hommes armés dans la forêt naturelle de la Kibira 16
VII.2. Une menace sécuritaire à la frontière burundo-rwandaise : côté province Kirundo 16
VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 18
VIII.1 Conclusion 18
VIII.2. Recommandations 18

SIGLES ET ABREVIATIONS

CA	: Cour d'Appel
CNL	: Conseil National pour la Libération
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front National pour le Défense de la Démocratie
DCE	: Direction Communal de l'Enseignement
DPE	: Direction Provinciale de l'Enseignement
ECOFO	: Ecole Fondamentale
FBu	: Francs Burundais
FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
FNL	: Front National de Libération
FNDB	: Forces Nationales de Défenses du Burundi
Km	: Kilomètre
PV	: Procès-Verbal
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SIDA	: Syndrome d'Immino-Déficience-Acquise
SNR	: Service National de Renseignement
TGI	: Tribunal de Grande Instance
TR	: Tribunal de Résidence
STEB	: Syndicat des Travailleurs Enseignant du Burundi
VIH	: Virus d'Immino-déficience Humaine
%	: Pourcentage

0.INTRODUCTION

La mauvaise gouvernance au Burundi n'est pas à démontrer. La situation socio-économique, la situation politico-sécuritaire ainsi que le clientélisme et les violations des droits humains sont les quelques preuves éloquentes d'une absence de bonne gouvernance. La gestion de la chose publique est devenue une affaire de gens qui l'orientent comme bon leur semble, l'intérêt général étant la moindre de leurs préoccupations.

Les services sociaux de base comme la santé et l'éducation sont devenues des espaces politisés pour ne citer que cela. Le respect de la personne humaine ne semble plus constituer une préoccupation du leadership burundais, encore moins une priorité pour préserver la vie de ses concitoyens. Les contributions forcées tendent à se normaliser sur tout le territoire national, tout en plaçant les citoyens ordinaires dans une paupérisation systémique.

Le présent rapport est de nature à dresser un bilan non exhaustif, certes de quelques aspects sociaux prouvant l'état de la gouvernance au Burundi, et permettant de montrer à quel degré cette mauvaise gouvernance est la source des maux qui hantent le peuple burundais**.**

I. DES CONFLITS FONCIERS

I.1. Des conflits fonciers sur fond de manque d'un régime successoral clair

Au Burundi, contrairement à ce que certains peuvent penser, les conflits fonciers sensibles au genre sont nombreux et variés. Ils ne concernent pas uniquement les filles/femmes. Des garçons/hommes peuvent aussi en être victimes, soit directement soit indirectement comme il en est pour les cas ci-après :

I.1.1 Province Mwaro

I.1.1.a Cas de la commune Kayokwe

Sur la colline Nyagitongati, commune Ndava, un homme âgé de 30ans nommé Isaac Batungwanayo a un problème de logement et n'a pas accès à la terre pour mener sa vie comme tout citoyen. Isaac s'était réfugié avec sa mère en Tanzanie à l'âge de 3ans. Sa mère venait d'être chassée par son père. Ce dernier est mort après avoir engendré 2 autres fils avec une autre femme de cette colline.

Depuis qu'il est rentré avec sa famille (sa femme et deux enfants) en juin 2023, il est hébergé par une personne d'âme charitable de cette colline. Aujourd'hui, cette personne lui exige de payer un loyer, faute de quoi, il sera chassé.

Isaac a porté plainte auprès du tribunal de Résidence de Kayokwe et celui-ci a décidé que la propriété familiale soit divisée équitablement entre Isaac et ses deux demi-frères. Ses derniers ont interjeté appel auprès du TGI Mwaro qui exige en effet à Isaac son extrait de naissance pour prouver qu'il est de cette famille.

Or, le service d'état civil de Kayokwe lui dit que ces documents sont introuvables car ils datent de très longtemps. On lui a conseillé de faire venir sa mère de Tanzanie pour procéder à son inscription dans les registres de l'état civil de la commune. Sa mère s'est refusée de revenir au Burundi, et ainsi Isaac court le risque d'être considéré comme apatride ou de père inconnu. Cette situation lui ferait perdre le droit à la propriété foncière familiale.

I.1.1.b Cas de la commune Ndava

Une dame nommée **Gloriose Muryango** de la colline Ngorore en commune Ndava de la province Mwaro réclame le partage de la succession familiale avec ses frères. Ses frères représentés par Evariste Nzosaba ne l'entendent pas de cette oreille. Cette dame était mariée légalement depuis environ 20 ans à un militaire natif de la province Karuzi. Mais suite aux mauvais traitements (violences domestiques) qu'elle subissait de la part de son mari, elle a été obligée de quitter le foyer. Elle vit depuis des années en situation de séparation. Son mari est mort par après, ne lui laissant aucun enfant.

Les frères de Gloriose Muryango l'avaient laissée cultiver aisément la propriété familiale à titre usufruitière car ses frères sont des fonctionnaires et vivent à Bujumbura.

Mais, quand elle a commencé à réclamer le partage de la propriété familiale avec ses frères, pour avoir une part égale à celles de ses frères et avec un droit de propriété, un mauvais climat s'est vite installé entre eux. Ainsi, elle n'avait plus le droit d'exploiter toute la propriété et était obligée de se limiter à la parcelle qui lui a été donnée (Igiseke). Evariste Nzosaba, son frère qui agit comme représentant de la famille lui dit d'aller chercher la propriété chez son mari à Karuzi, province d'origine de son ancien mari, étant donné qu'elle était légalement mariée.

Gloriose a saisi le conseil des notables de sa colline natale à ce sujet et elle a eu gain de cause. Un PV a été donné à cette dame par le conseil des notables de la colline Ngorore en mai 2023. Le

procès-verbal a été envoyé à son frère Evariste à Bujumbura pour information, mais ce dernier a dit qu'il ne l'a pas vu. En ce mois de février 2024, la dame a reçu un autre procès-verbal et ses frères n'ont pas voulu s'exécuter. Gloriose a soumis son cas auprès du Tribunal de Résidence(TR) pour faire valoir ses droits.

I.1.2 Province Cankuzo

Le procès concernant le conflit foncier de la famille Katahari de depuis la 2eme République (régime Bagaza) n'est pas encore exécuté. Le conflit porte sur toute la propriété successorale et les parties en conflits sont Clotilde (une tante) contre la succession Bitama(neveux). Clotilde, une paysanne avait été mariée ailleurs, puis était divorcée et retournée chez ses parents au moment où ses frères étaient en exil en Tanzanie. Ses frères se sont installés en Australie laissant Clotilde seule dans la propriété familiale. Par après Clotilde a vendu sa partie croyant que ses frères ne retourneront pas au Burundi.

En 2019, un fils de Bitama est venu de l'Australie pour revendiquer la succession de son grand-père Katahari. Pour lui, tous les enfants doivent se partager la propriété successorale équitablement. Clotilde, sa tante, avait déjà vendu une bonne partie de la succession. Le fils de Bitama ayant porté l'affaire devant les juridictions, il a eu gain de cause. Cette décision du tribunal précisait que les parcelles non encore bâties devraient retourner aux mains des descendants de Bitama. C'est ainsi qu'une course à la construction de ces parcelles non encore bâties a été engagée, et le jugement a de la peine à être exécuté par la Cour d'Appel de Gitega, probablement parce que les occupants de ces parcelles qui les ont construites après le verdict des juridictions de Cankuzo sont influents au sein du parti au pouvoir.

I.1.3 En province Muyinga

En commune et zone Muyinga, sur la colline Mukoni, Mpawenimana Eric, fils aîné de Sinzinkayo Malachie, tous cultivateur est en conflit avec son père au sujet d'une propriété lui léguée par son grand-père. Ses parents n'ont jamais accepté que la parcelle soit exploitée pleinement par leur fils propriétaire, Mpawenimana Eric.

En 2022, Sinzinkayo Malachie décida de partager la propriété entre toute sa progéniture, un projet qui s'exécuta en en mai 2023. Mpawenimana Éric s'y opposé et s'est confié aux notables collinaires (Abahuza) de Mukoni qui tranchèrent en sa faveur. Mais comme sa mère siège parmi

les responsables collinaires, la décision n'a jamais été mise en application. Son père soumet l'affaire au tribunal de résidence de Muyinga et ce dernier juge l'affaire en faveur de Mpawenimana Éric qui attend pour le moment son exécution.

I.2.Une menace d'expropriation foncière abusive à Muramvya

En commune et province Muramvya, sur la Colline Burambana, les descendants de feu Mubwibwi disent être menacés par l'Administration communale, voulant les expulser de leur propriété ancestrale et crient au secours pour le respect de leurs droits. Cette famille précise que les autorités communales sont en train de procéder à une expropriation abusive de leur propriété foncière de plus de 3 hectares. Si cette tentative a été manigancée depuis longtemps, elle n'avait pas encore abouti jusqu'à ce mois de janvier 2024 quand la commune de Muramvya a interdit aux propriétaires toute exploitation et toute activité sur cette propriété couverte d'eucalyptus. La famille de feu Mubwibwi dénonce une injustice et réclame le respect de la loi et des droits des citoyens.

Une question se pose : est-ce que l'administration communale est compétente pour exproprier même s'il y a nécessité d'intérêt public ?

II. DE LA GOUVERNANCE

Au chapitre de la gouvernance, il est question de préciser à quel degré la gouvernance est défectueuse, touchant pratiquement tous les secteurs de la vie nationale, y compris les services sociaux de base. Un accent est également mis sur les contributions forcées devenues habitude dans tous les coins du pays, alors que le peuple porte déjà le fardeau de l'impôt dans une situation de pauvreté extrême.

II.1. Des contributions forcées pour la finalisation du stade royal de Muramvya

Dans le but d'effectuer les travaux de finissage du stade de Muramvya, un communiqué pour une contribution financière obligatoire à l'endroit de tous les fonctionnaires de ladite province passe dans tous les lieux de rassemblement tels que les églises, marchés, …

Dans ce communiqué, il était précisé que tout fonctionnaire qui ne se sera pas acquitté de cette obligation jusqu'au 29 février 2024 n'aura plus droit à aucun document administratif.

A chaque catégorie de fonctionnaire, un montant obligatoire a été précisé :

Catégorie de fonctionnaire	**Montant exigé**
Fonctionnaire nommé par décret	100.000fbu
Chef de projet	100.000fbu
Directeur de lycée à régime d'internat	80.000fbu
Directeur d'un lycée communal	50.000fbu
Enseignant de niveau universitaire	10.000fbu
Autres enseignants	5.000fbu
Planton, veilleur et autres petits fonctionnaires	2.000fbu

D'aucuns y voient un vol ou rançon organisé, surtout que ce n'est pas pour la 1ère fois que de telles contributions sont exigées pour le même stade en construction depuis 2009. A noter que des listes de collecte de ces contributions ont été rendues disponibles dans tous les services, où l'on mentionne les noms et prénoms, service, grade, montant et signature.

II.2. Des « amandes » inédites pour absence aux travaux communautaires à Mutimbuzi

En commune Mutimbuzi, les contributions forcées sont devenues une action de routine. Le cas le plus récent est celui du 10/02/2024, en zone Rukaramu quartier Kinyinya1où le chef de ce quartier Nshimirimana Célestin, en complicité avec quelques Imbonerakure et policiers sillonnaient tous les ménages après les travaux communautaires pour infliger des amandes d'une somme de 20 000FBu aux absents. Chaque fois après les travaux communautaires, ce groupe ci-haut cité se dirige prioritairement chez les détenteurs de bistrots, les tenants des ateliers de menuiserie, des salons de coiffure, des boutiques, des quincailleries pour les extorquer de l’argent sans quittances ni reçu de paiement. Malgré que la population ait soumis ses doléances à l'Administrateur communal, Butoyi Siméon, et au Gouverneur de province Bujumbura, Désiré Nsengiyumva, la situation perdure et reste inchangée.

II.3. Des contributions sur récoltes en province Mwaro

En province Mwaro, commune Gisozi, sur la colline Nyakirwa, les habitants subissent des prélèvements sur les récoltes**.** Alors qu'ils avaient conservé une partie de leur récolte de haricot pour semences depuis juin dernier, ils se disent étonnés par cette mesure de payer 2000 FBu ou 1kg de haricot (3000FBu/kg) avant de récupérer sa production conservée dans une maison communément appelée "Kw'ishirahamwe. Le 26/1/2024, les agriculteurs qui y avaient conservé les semences étaient en train de récupérer leur haricot. Ainsi, le chef de cette colline, Nkeshimana Innocent, connu sous le sobriquet de Kibeni, a exigé sans explication à toute personne de payer une somme de 2000f ou de donner 1kg de haricot, avant de récupérer son sac de haricots. Les concernés se disent scandalisés par cette mesure et considèrent qu'il fallait qu'ils soient avertis à temps afin de s'y préparer conséquemment.

II.4. Carence de médecins dans les structures de soins : cas de l'hôpital de Matana

L'hôpital de Matana en province Bururi fait face au **manque criant du personnel soignant**. D'après des sources médicales contactées cet hôpital ne dispose que de deux médecins traitants. Ceux-là doivent couvrir tous les services de l'hôpital : faire des opérations chirurgicales, recevoir les urgences et faire le suivi des patients hospitalisés et cela jour et nuit. L'hôpital public de Matana est l'unique qui dessert une bonne partie des communes de Matana, Mugamba et Songa, ainsi qu'une partie des communes Bisoro et Gisozi.

Des sources proches des responsables sanitaires disent que la situation de cet hôpital est connue du ministère de la santé publique et de lutte contre le SIDA, mais une décision de recrutement des médecins tarde, ce qui affecte les activités dans cet hôpital. De plus, dans cet hôpital, le **manque d'eau et d'électricité** au chef-lieu de la commune empire une situation déjà précaire. Certaines sources contactées dans cet hôpital disent qu'il est impensable de faire la propreté des locaux et du matériel sans eaux potables. Les coupures intempestives du courant détruit souvent le matériel de l'hôpital, les médicaments et les vaccins.

Notons aussi que le **manque d'ambulance** gêne le système de transfert des malades vers d'autres établissements hospitaliers. Les responsables de cet hôpital disent que tous ces défis sont connus du ministère de tutelle, mais rien n'ait fait.

II.5. Politisation de l'enseignement : cas de la DPE Muyinga

La Direction Provinciale de l'Enseignement (DPE) dirigé par M. Blaise Pascal Misago à Muyinga n'est pas moins politisée, et à partir de là, toutes les Directions Communales de l'Enseignement (DCE) à Muyinga.

Le favoritisme, le clientélisme dans le recrutement du personnel enseignant et l'octroi des marchés par favoritisme pour acquisition du matériel, tout cela handicape la qualité de l'enseignement dans la province scolaire de Muyinga.

II.6. L'approvisionnement en eau et électricité laisse à désirer

Un aspect social très important dans la vie des citoyens se porte très mal dans pas mal de localités du Burundi : c'est le service de l'eau et de l'électricité. En effet, toutes les localités du pays ne souffrent pas de la même façon, et ainsi certaines provinces sont plus touchées que les autres :

II.6.1. Manque criant d'eau potable en province Rumonge

L'approvisionnement en eau potable est devenu un problème sérieux à Rumonge.

Les habitants de presque tous les quartiers de la ville de Rumonge peinent à avoir de l'eau potable. Certains robinets publics ne sont plus fonctionnels ou sont approvisionnés à compte-gouttes depuis des semaines. Le problème est dans différents quartiers de la ville de Rumonge : Mugomere, Kanyenkoko, Rukinga, et les habitants sont contraints d'acheter un bidon de 20 litres entre 1000 et 2000FBu. Ceux qui n'ont pas cet argent s'approvisionnent en eaux du lac Tanganyika. Des sources parmi les employés de la REGIDESO à Rumonge font savoir que la cause à l'origine de la pénurie de l'eau potable dans certains quartiers de la ville est une panne sur un gros tuyau d'alimentation en provenance d'une source située en commune Burambi.

Toutefois, des pannes qui surviennent ne sont pas rapidement réparées, ce qui met en danger les habitants de la localité.

II.6.2. Problème de courant électrique en province Rumonge

Avec les coupures incessantes et intempestives du courant, les propriétaires des cafétérias, boucheries et pâtisseries, salons de coiffure, tenants des bistrots et soudeurs disent qu'ils travaillent à perte. Ceux qui vendent des produits périssables tels que le poisson, la viande et le lait disent qu'ils subissent de lourdes pertes. Les services publics et privés qui n'ont pas de groupes électrogènes disent qu'ils sont sous-employés dans la mesure où ils travaillent à peine pendant 2h par jour.

Les banques qui pour servir les clients, font recours aux groupes électrogènes alors que le carburant est souvent introuvable vont jusqu'à acheter un litre à 20 000 FBu. C'est ainsi que plusieurs activités tant publiques que privées sont presque paralysées**.** Les habitants de Rumonge demandent à la REGIDESO de leur fournir de l'énergie électrique suffisante et de manière pérenne pour minimiser les pertes.

Une source au sein de la REGIDESO à Rumonge indique que cette institution fait face à d'énormes difficultés d'avoir de l'énergie électrique en quantité suffisante pour alimenter tout le pays en courant électrique. Elle doit recourir au délestage pour privilégier les centres à forte agglomération surtout que : (1) le barrage de Nyemanga devient de plus en plus vétuste, et (2) celui de Ruzibazi ouvert depuis 2023 produit une petite quantité d'énergie partagée entre plusieurs régions.

Le ministre Ibrahim Uwizeye reconnait le problème d'approvisionnement en eau et électricité et ne cesse de répéter que le problème d'énergie électrique sera réglé avec la fin de la construction des barrages Jiji-Murembwe, Rusumo-Falls et celui de Kirasa-Energy.

II.6.3. Problème de courant électrique en province Muyinga

Les habitants du Centre Urbain de Muyinga, surtout ceux qui exercent différents métiers nécessitant la permanence du courant électrique se plaignent des coupures intempestives de l'électricité. Les services de bureau subissent aussi les conséquences de ce manque d'électricité. Ceux qui peuvent se procurer des groupes électrogènes, quant à eux, se heurtent au manque criant du gasoil.

A Muyinga toujours, l'eau manque, à tel point que les usagers comme ceux qui construisent des maisons se trouvent obligés de payer un bidon de 20litres à hauteur de 500FBu. La population urbaine de Muyinga craint actuellement la prolifération des maladies des mains sales.

II.6.4. De la défectuosité de la voirie routière : cas de la RN 3

La route nationale numéro 3(RN3) est abîmée depuis un bon bout de temps. Pourtant, elle a une importance économique en reliant la capitale économique Bujumbura et le sud du pays. La RN3 est aussi un corridor de business entre le Burundi et Tanzanie.

En effet, une bonne partie de cette route est très menacée depuis plusieurs années, notamment le tronçon : Rumonge-Magara-Gitaza

- **Le tronçon Rumonge-Magara (environ 30 km)** est en train d'être réhabilité depuis 2ans, mais moins de 10km sont déjà bitumés. Quelques engins de la société SOGEA SATOM sont sur place depuis un certain moment, mais visiblement le rythme des travaux a sensiblement diminué. Dernièrement le ministre ayant les travaux publics dans ses attributions a reconnu que les travaux de construction de cette route nationale avancent à pas de tortue.
- **La partie Magara-Gitaza d'une longueur de 10 km** est la plus endommagée. Deux véhicules ne peuvent plus croiser. Les passagers et les propriétaires des véhicules empruntant la RN3 ne cessent de se lamenter et demandent au gouvernement de tout faire pour que les travaux de réhabilitation de cette route soient accélérés. Pire encore, les camions remorques de la BRARUDI ne sont plus autorisés à passer par cette route. Ils doivent passer par la RN7-chef-lieu de la province de Bururi- pour enfin atteindre Rumonge.

III.DE L'INTOLERANCE POLITIQUE COMME MODE DE GOUVERNANCE

L'intolérance politique au Burundi se manifeste souvent en des enlèvements, arrestations et détentions arbitraires de toute voix critique et discordante. Revenons sur quelques cas illustratifs

1. Désiré Bizimana, de la colline et zone Buringa, commune Gihanga de la province Bubanza reste introuvable depuis le 8 février 2024. Ce membre du parti CNL, comme l'indique un membre proche de sa famille a été arrêté par les Imbonerakure et les agents des services de renseignement(SNR) à Bubanza. Son frère indique qu'il a été conduit au commissariat communal de Gihanga lors de son enlèvement, mais il reste jusque-là introuvable. Les membres de sa famille et les habitants des environs demandent au commissariat communal de Gihanga une libération de ce dernier ainsi que d'autres membres du CNL, en l'occurrence Georges Nimbona kidnappé par le SNR le 28 janvier 2024 vers 22 heures au bar « Kumukaratusi ».
2. Siniremera Alexandre, alias Kintu résident au village Gihanga III vient de passer plus de deux mois au cachot du commissariat communal de Gihanga. Ce militant du CNL a été enlevé près du pont de la rivière Kajeke qui venait d'être détruit par un groupe rebelle. Kidnappés deux jours avant l'attaque dans la forêt de la Rukoko à la recherche du bois de chauffage, Siniremera Alexandre et ses deux compagnons de misère venaient de se libérer des mains de

ces rebelles. Jusqu'à maintenant, Siniremera Alexandre est en prison, l'un de ses trois est mort par balles le même jour et l'autre a été relâché quelques jours après.

3. Oscar Cubwa militants du CNL, commune Giharo de la province Rutana, il a été arrêté par le secrétaire du CNDD-FDD sur la colline Butezi (Bosco Ciza) et le chef zone Butezi. Dans cette commune de Giharo, des arrestations prennent une allure inquiétante, car elles se fondent sur des montages grotesques. Les cas les plus récemment évoqués sont ceux des nommés Oscar Cubwa et Damas Ntibahezwa, tous militants du CNL. Arrêté le 12 février 2024 à 19h, Oscar Cubwa a été conduit à quelques mètres de son domicile où il était attendu par un groupe de policier. Il a été directement conduit au commissariat communal de police à Giharo où il a été interrogé sur des réunions clandestines qu'il tenait à l'intention des militants du CNL. Les sources proches de sa famille disent qu'il n'a jusqu'ici pas comparu devant l'OPJ.
4. Nestor Haragakiza de la même province, responsable du CNL en commune Rutana a été arrêté par la police lundi le 19 février 2024 sur plainte d'un certain prénommé Réverien qui fut secrétaire du même parti dans la commune de Rutana. Il a été heureusement relâché quelques temps plus tard faute de preuves à sa charge.
5. David Bamporiki et Georges Nimbona de la colline Kagwema, commune Gihanga en province Bubanza, tous membres du parti CNL ont été respectivement enlevés les 21 février et 28 janvier 2024 par des individus en tenues policière en complicité avec d'autres en tenues civiles. Il leur était dit que c'est le commissaire communal de police à Gihanga qui avait besoin d'eux. Les deux hommes restent pour le moment introuvable.
6. Benoît Nduwayo et Jacques Manirakiza, respectivement des communes Rugombo et Buganda de la province Cibitoke ont été enlevés et restent introuvables depuis les 12 et 13 fév riers, dates de leurs enlèvements respectifs. Benoît Nduwayo, de la colline Munyika II, il ab a été enlevé par les responsables du SNR de Cibitoke vers 14h à son lieu de travail. Jacques Manirakiza de la colline Ruhagarika, il a été enlevé vers 16h au chef-lieu de la commune Buganda par les Imbonerakure de Buganda et un responsable du SNR en province Cibitoke.

Cette situation d'intolérance politique inquiète les membres de l'opposition qui dénoncent l'inaction des organes administratifs et de la justice.

IV.UNE FORTE TAXE EXIGEE AUX USAGERS DE LA CHAUSSEE DEFICIENTE

1. Clientélisme dans la gestion de la chose publique : cas de la commune Muyinga

Selon les habitants du centre urbain de Muyinga, l'Administrateur communal Amédée Misago prend le devant sur la liste des gens qui abusent de leur pouvoir pour faire subir une vie pénible aux citoyens. Pour preuve, sa famille restreinte s'est appropriée à elle seule plus de dix (10) stands/boutiques au seul marché de Cibari. Tous les anciens locataires du marché de Cibari ont migré vers le quartier Swahili du Centre Urbain de Muyinga, préférant abandonner les activités dans ce marché de Cibari

L'Administrateur Amédée prend des décisions qui découragent ses administrés. A titre illustratif, mise à part l'état désastreux de la route Muyinga-Kobero, les taxis-motos doivent payer une taxe communale annuelle de 23000 FBu en plus de la taxe exigée par l'Office Burundais des Recettes. Ces transporteurs précisent que cette taxe est un vol pur et simple à leur égard.

2. Grognes des agriculteurs en province Cibitoke

Dans la province de Cibitoke, précisément en commune Rugombo, les cultures de riz, d'oignon et de tomate manquent cruellement d'eau pour l'irrigation. Selon les sources concordantes, des travaux de réhabilitation de tous les canaux d'irrigation entamés depuis le 15 janvier 2024 ont privé l'eau des champs de cultures des zones Rugombo et Cibitoke.

Selon une source locale, seuls les champs des ténors civils et militaires proches du parti au pouvoir sont irrigués en permanence.

La même source précise que les canaux d'irrigation qui devraient alimenter en eau les champs des paysans ont été sciemment fermés. Pour le moment, les agriculteurs sont dans le désarroi total et ne savent à quel saint se vouer.

Contacté à ce propos, le Gouverneur de Cibitoke indique que cette décision est dans l'intérêt des agriculteurs et leur demande patience en attendant la fin de la réhabilitation de tous les canaux d'irrigation. Cette autorité nie toute allégation comme quoi les canaux d'irrigation sont fermés aux paysans pour approvisionner en eau les champs de cultures appartenant aux dignitaires politiques et militaires proches du parti CNDD FDD.

V. DES ACTIVITES POLITIQUES EN MILIEU SCOLAIRE

V.1. Commune Kabezi

Le chef des Imbonerakure en zone Ramba, Commune Kabezi de la province Bujumbura, continue sa campagne du parti CNDD-FDD en milieu scolaire. Dans la matinée du mercredi 21/02/2024, Ildephonse Ndikumana a effectué une descente à l'ECOFO Mena de la zone Ramba et a tenu des discours haineux visant à intoxiquer les écoliers, les élèves et les enseignants, leur précisant qu'il faut toujours rester vigilant car le CNDD-FDD est né d'une exclusion ethnique qui avait gangréné le pays. Les parents et enseignants crient au scandale, mais les autorités administratives préfèrent garder le silence complice et ceux qui osent, ne le font que sous couvert d'anonymat.

V.2. Province Ngozi

A l'ECOFO Mivo I, en commune Ruhororo, le directeur Onesphore Nitunga est accusé de détournement des biens de l'école et s'adonne à des contributions forcées à son personnel. Le comité des parents l'accuse d'avoir détourné les biens de ladite école à savoir les livres de la première année à la quatrième année. Le comité des parents d'élèves à cette école demande au DCE à Ngozi de mener une enquête approfondie sur le cas du Directeur Nitunga Onesphore.

Ce directeur est aussi accusé par son personnel du harcèlement moral et financier car, exige-t-il à chacun des enseignants de son école de contribuer par force une somme de 5000Fbu pour une mise en application la vision du Président de la République faisant appel à tous les ménages burundais de pratiquer l'élevage des lapins (au moins 5 lapins par ménage.

VI. DE LA JUSTICE ET DHOITS HUMAINS

VI.1. Province Rutana

En commune Giharo, Ernest Niyonizeye, responsable des Imbonerakure en zone Giharo est en détention au cachot du commissariat communal de police à Giharo pour avoir violé et engrossé une fillette de 16 ans, Audreille Irutavyose, élève à l'ECOFO Giharo en 8ème année. Selon les sources policières, il a été arrêté par le responsable du SNR en commune Giharo, le vendredi 09 février 2024.

Selon une source de la DCE Giharo, le secrétaire du CNDD-FDD en zone Giharo a tenté de vainement régler l'affaire à l'amiable avec la famille de la victime en proposant 400 000 FBu comme dot. Les voisins auraient alerté sur le cas et un ordre d'arrêter Ernest Niyonizeye serait venu des autorités communales de Giharo. Les voisins et la famille demandent aux autorités administratives et juridiques de punir l'auteur du viol conformément à la loi.

VI.2. Province Makamba

VI.2.1. En commune Kibago

Un policier du commissariat de Kibago portant le nom de Pacifique Nimpaye est accusé d'avoir violé et contaminé du VIH-SIDA une fillette de 6 ans. Ce viol a été commis le 27 janvier 2024 sur la colline Bukeye de la commune Kibago. Dans un procès en flagrance contre ce policier, le ministère public a chargé cet agent de police d'avoir violé une fillette de 6 ans Chris Love Gakiza et de l'avoir contaminé sciemment du VIH/SIDA. Le présumé violeur a nié les accusations portées contre lui malgré le certificat médical délivré par le centre de santé Bukeye de la commune Kibago, qui prouve que cette fillette a été violée et un autre Certificat prouvant que Pacifique Nimpaye est porteur du VIH-SIDA.

Après délibération, le tribunal a prononcé contre Pacifique Nimpaye, un emprisonnement à perpétuité et la privation des droits civiques. En plus de ces peines, le condamné doit payer une indemnité de 5000000Fbu à Francine Kwizera, mère de la fillette. Il doit aussi payer 4% de cette indemnité comme amande à verser au trésor public. À défaut de payer cette indemnité, tous ces biens seront saisis et vendus aux enchères

VI.2.2. Commune Vugizo

Trois peines à perpétuité ont été prononcées, une contre un policier en date du 3 février 2024, une autre contre un domestique qui a violé une fillette de 2 ans 6 mois de la famille pour laquelle il travaillait. Dans un procès en flagrance de ce mardi 13 février contre Miracle Ndayikeza (âgé de 19 ans le Tribunal de Grande Instance de Makamba a prononcé un emprisonnement à perpétuité et la privation des droits civiques contre le coupable

En plus de ces peines, le condamné devra payer une indemnité de 5 millions BIF à la famille de la victime. Il doit aussi payer 4% de cette indemnité comme amendes à verser au trésor public, à défaut de quoi, ces biens seront saisis et vendus aux enchères.

Signalons que cela est ainsi au moment où les acteurs dans la lutte contre les violences faites aux filles et femmes disent que plusieurs cas de viol même contre les enfants, passent inaperçus et/ou sont souvent réglés à l'amiable par les familles des victimes et auteurs sur facilitation de certains administratifs et officiers de la police judiciaire.

VI.3. De la détention des militaires et des Imbonerakure en province Cibitoke

Des militaires et Imbonerakure sont incarcérés au champ d'infamie de Cibitoke depuis ce lundi 29 janvier, même si le commandant du camp Cibitoke nie toutes ces allégations.

Au moins 10 militaires de la FDNB et 15 jeunes du parti CNDD FDD sont pour le moment détenus au 113 bataillon du camp Cibitoke après avoir fui les combats les opposant aux rebelles du M23, depuis ce lundi 29 janvier 2024. Selon une source militaire, ces soldats et jeunes du parti présidentiel ont été arrêtés en cours de route en RDC après avoir refusé d'aller combattre les rebelles du M23. Même si les autorités tant militaires qu'administratives refusent tout commentaire, les sources sur place indiquent qu'ils sont dans des conditions de détention inhumaines.

VI.4. De la détention pour cause de corruption au commissariat de Nyanza-Lac

Deux hommes croupissent dans les cachots du commissariat communal de Nyanza-lac en province Makamba. Il s'agit de Gilbert Nizigiyimana et Anicet Barampfumbase, tous deux de la colline Buheka. Ils avaient été arrêtés le 22 janvier 2024 après une réunion de sécurité tenue le même jour sur la colline Buheka par le Gouverneur de Makamba Tantine Ncutinamagara. Cette réunion visait la pacification après qu'un groupe de « gris-gris men » venu de la Tanzanie et du Nigeria soit passé dans la localité pour des fins de dé fétichisme dans les ménages de cette colline.

Un malentendu aurait éclaté entre le Gouverneur et la population sur ces activités de dé fétichisme. Plusieurs personnes ont été dès lors arrêtées dans les zones de Kazirabageni et Kabonga. Les deux codétenus qui ont été transférés aux cachots du parquet de Makamba le 03 février 2024 ont refusé de payer des pots de vin allant de 300000 à 400000F bu au commissaire communal de police à Nyanza-lac, Claude Nkunzimana. Les familles et voisins demandent leur

libération surtout que le jour du passage de ces « Gris-gris men », les deux hommes n'étaient pas sur le lieu.

VI.5. De la détention pour cause de corruption des agents de l'OBR à Bubanza

Deux agents de l'Office Burundais des Recettes de la commune Musigati, au marché de Kivyuka sont détenus dans les cachots du commissariat de police depuis bientôt un mois. Il s'agit de Bizimana Jean Bosco, le responsable du marché et Nyabenda Étienne qui ont été surpris en train de percevoir des taxes moyennant des quittances non reconnues par l'OBR. Constatant que leur versement n'était plus comme avant, les enquêtes ont commencé, débouchant sur l'usage des quittances qui portent le sceau du comptable communal. Au bout des enquêtes préliminaires, il a été constaté que cette affaire date de longtemps. Plusieurs personnes se demandent pourquoi le comptable communal vaque à ces activités quotidiennes au moment où ses coaccusés croupissent en prison depuis bientôt un mois. L'officier de police judiciaire ne sait pas sur quel pied danser car les hauts dignitaires du parti au pouvoir s'y sont mêlés. Il a opté, en attendant, de garder en détention illégale ces deux victimes au commissariat communal.

VI.6. Des conditions inhumaines au cachot du commissariat à Makamba

Les détenus du cachot du parquet de Makamba sont dans des conditions intenables. Ils sont privés de visites des familles et proches depuis des révélations de plusieurs effectifs de détenus dans ce cachot. Ce cachot qui n'a que la capacité de moins de 50 détenus, contenait près de 150 le 27 décembre 2023.

VII. DE LA SECURITE

VII.1 Des menaces sécuritaires à l'intérieur du pays

VII.1.1. Une famille menacée de mort en commune Giharo, province Rutana

En province Rutana, commune Giharo, la famille de Josué Iraganje menacée d'être tuée par des jeunes Imbonerakure plaide pour sa sécurité. Dans une correspondance adressée au ministre ayant la sécurité publique dans ses attributions, le père de la victime dit que sa famille est menacée d'être décimée. Léonidas Nsabimana a écrit que depuis l'assassinat de son fils le 20 décembre 2023, sa famille ne dort plus à la maison. Il dit que les auteurs de l'assassinat de Josué les menacent de les tuer s'il n'accepte pas de retirer la plainte et déclarer que Iraganje est mort par accident. Ceux qui sont impliqués dans ces actes ignobles sont Bernard Niyibizi, responsables des Imbonerakure dans la nouvelle commune de Musongati et directeur communal de l'éducation en commune Giharo, en même temps auteur de l'assassinant de Josué. Il y a aussi Komezurugendo Cyriaque, ainsi que Masumbuko Sosthène, directeur de l'école fondamentale Bugongo, dans la même commune de Giharo.

VII.1.2. De la présence des hommes armés dans la forêt naturelle de la Kibira

Des témoignages recueillis sur la rizière de la Kibira indiquent que des hommes armés parlant Kinyarwanda sont présents dans la forêt naturelle de la Kibira. Cette situation fait peur aux habitants des collines Rutorero, Gafumbegeti, Gasebeyi de la commune Mabayi, et Ruhororo, Bumba, Ndora, Myave et Bihembe de la commune Bukinyana, en province Cibitoke. Selon différents témoignages concordants fournis par des habitants riverains de la Kibira, des centaines de personnes rwandophones accompagnées par des gens kirundiphones, y compris des militaires de la FDNB viennent de s'installer dans cette forêt en provenance de la RDC.

VII.2. Une menace sécuritaire à la frontière burundo-rwandaise : côté province Kirundo

La présence des militaires burundais lourdement armés sur la frontière burundo -rwandaise inquiète la population de la commune Busoni. La population a peur de circuler pendant la nuit et les élèves commencent à s'absenter à l'école. Depuis la fermeture des frontières par le Burundi depuis le mois janvier 2024, des militaires et Imbonerakure ont été positionnés sur le littoral des

lacs Rweru et Cohoha en commune Busoni et Bugabira, et sur la partie de la commune Ntega qui touche sur la rivière Kanyaru. Dans la réserve naturelle de Murehe prolongeant jusqu'au Rwanda on parle d'autres armes plus lourdes couvertes par des tentes militaires et de la paille.

Certaines localités sont pour le moment infranchissables. C'est le cas de la partie de Mwiyanza (dans la réserve naturelle de Murehe). La circulation est interdite la nuit et toute personne appréhendée au-delà de 20h est arrêtée pour être libérés moyennant une amende de 10.000frs, faute de quoi, elle est conduite à une position militaire pour y passer la nuit. Les habitants des environs de la frontière avec le Rwanda demandent la réouverture des frontières en vue de la reprise de la vie normale dans leurs localités, et même avec leurs voisins Rwandais

VIII. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

VIII.1 Conclusion

Se faisant remarquer de lui-même, le contenu du rapport de février 2024 prouve à suffisance que l'état de la gouvernance au Burundi est si mauvais à telle enseigne que tous les secteurs de la vie nationale et impacte profondément la vie des citoyens.

Les contributions forcées, la persistance des conflits fonciers surtout ceux sensibles au genre ainsi que les expropriations foncières abusives viennent empirer la situation de pauvreté

Ce mois de février 2024 a été aussi marqué par un état sécuritaire fragile et inquiète les populations surtout celles limitrophes avec la RDC, la Kibira et le Rwanda.

Ce climat de peur qui envahit la population est aggravée par la fermeture des frontières burundo-rwandaises mais aussi les récentes attaques meurtrières perpétrées à Gatumba/cote RDC ayant été revendiquées par le mouvement rebelle RED-Tabara.

VIII.2. Recommandations

- Aux autorités burundaises et cadres du CNDD-FDD de cesser sans délais les pratiques de contributions forcées exercées sur les populations déjà meurtrie par la pauvreté
- Aux responsables administratifs de cesser avec les expropriations foncières abusives et
- A la justice burundaise, de faire valoir la loi en particulier en matière des expropriations pour cause d'utilité publique
- Au Président de la République, de renormaliser les relations diplomatiques avec le Rwanda et soulager son peuple (qui en paie le prix) en rouvrant les frontières burundo-rwandaises
- Aux Ministères sectoriels, de sanctionner toute personne qui politise tout service technique relevant de leurs compétences